les porteclés immobilier

immobilier email

BAREME DES HONORAIRES TTC - TA336-4

agent commercial indépendant de SAS Immobilier Email
RSAC 87941319300019

(Remarque : TTC signifie toutes taxes comprises, s'agissant de la taxe sur la valeur ajoutée - TVA 20.0%, sauf DOM/TOM)

VENTE de biens affectés à l'habitation

Prix de vente compris entre 0 € à 20 000 €	forfait de 3 000 € TTC
Prix de vente compris entre 20 001 € à 40 000 €	forfait de 6 000 € TTC
Prix de vente compris entre 40 001 € à 70 000 €	forfait de 7 000 € TTC
Prix de vente compris entre 70 001 € à 100 000 €	forfait de 8 000 € TTC
Prix de vente compris entre 100 001 € à 150 000 €	forfait de 9 000 € TTC
Prix de vente compris entre 150 001 € à 200 000 €	forfait de 10 000 € TTC
Prix de vente compris entre 200 001 € à 250 000 €	forfait de 12 500 € TTC
Prix de vente compris entre 250 001 € à 300 000 €	forfait de 15 000 € TTC
Prix de vente compris entre 300 001 € à 500 000 €	forfait de 25 000 € TTC
Prix de vente compris entre 500 001 € à 700 000 €	forfait de 27 000 € TTC
Prix de vente compris entre 700 001 € à 1 000 000 €	forfait de 33 000 € TTC
Prix de vente compris entre 1 000 001 € à 1 500 000 €	forfait de 36 000 € TTC
Prix de vente excédent 1 500 001 €	4 % du prix TTC

La rémunération de l'agence est calculée sur le prix hors honoraires. Elle constitue un prix maximum. Elle est à la charge du vendeur sauf convention expresse indiquée au mandat.

Vente de terrains à bâtir, bureaux, commerces, immeubles non affectés à l'habitation

Pour toutes les tranches 10% TTC

La rémunération de l'agence est calculée sur le prix hors honoraires. Elle constitue un prix maximum. Elle est à la charge du vendeur sauf convention expresse indiquée au mandat.

LOCATION à usage d'habitation

	Charge bailleur	**Charge locataire**
Négociation	6 € TTC/m²*	-----
Constitution du dossier Visite du preneur Etablissement du bail	12 € TTC/m²* en zone très tendue** 10 € TTC/m²* en zone tendue*** 8 € TTC/m²* en dehors de ces zones	12 € TTC/m²* en zone très tendue** 10 € TTC/m²* en zone tendue*** 8 € TTC/m²* en dehors de ces zones
Etablissement de l'état des lieux	3 € TTC/m²*	3 € TTC/m²*

* **De surface habitable**
** **Périmètre de la zone très tendue** *au 01/10/2017 : communes listées à l'annexe 1 tableau A bis de l'arrêté du 30 septembre 2014 pris en application de l'article R. 304-1 du code de la construction et de l'habitation*
*** **Périmètre de la zone tendue** *au 01/10/2017 : communes listées au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée (sauf si figurent déjà en zone très tendue)*

Les honoraires imputés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le Décret 2014-890 du 1er août 2014, auquel cas les honoraires seront écrêtés.

LOCATION à usage professionnel ou commercial

Négociation : 18 % TTC du loyer TTC annuel
Cette rémunération est à la charge du preneur, sauf convention expresse indiquée au mandat.

AVIS DE VALEUR

La société Immobilier Email en sa qualité d'intermédiaire n'a pas vocation à titre principal d'effectuer des avis de valeur. Cependant pour le cas où elle serait requise, le tarif s'établit comme suit :
- Pour une maison individuelle de moins de 100m² ou un appartement de moins de 50m² de surface habitable : 360 € TTC
- Pour les autres biens : sur devis

Cette rémunération est à la charge du propriétaire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Chaque agent étant juridiquement indépendant, les honoraires peuvent être rediscutés dans le cadre de la prise en compte de la mission et de ses caractéristiques, ainsi que des circonstances, notamment : difficultés ou facilités de la mission, secteur géographique, environnement concurrentiel, conditions du marché, typologie du bien, ...
La révision des honoraires sera alors expressément stipulée au mandat.

Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds, en dehors des honoraires.